



Les Armes-Réunies La Vignerole

Société de tir aux armes d'épaule et de poing

2605 Sonceboz-Sombeval

Règlement — Challenge des 100 coups

1. Objectif :

Réunir un total de **100 coups** au pistolet à air comprimé sur une série de **20 cibles** (5 coups par cible).
Challenge ouvert toute la saison PAC.

2. Période :

Le challenge peut être réalisé **à tout moment pendant la saison PAC**.

3. Cibles et numérotation :

- Le tireur choisit **20 cibles dont les numéros sont consécutifs**.
- Les 20 cibles choisies constituent la série unique du challenge pour ce tir (on ne peut pas combiner des cibles non consécutives pour faire les 20).
- Chaque cible reçoit **5 tirs** : $5 \times 20 = 100$ coups.

4. Matériel autorisé :

- Pistolet à air comprimé conforme au règlement du club (puissance, sécurité, lunette/accessoires selon règlement interne).
- Munitions plomb standard autorisées.
- Tenue et protections selon les règles de sécurité du stand
- L'appui est autorisé.

5. Déroulement des tirs :

- Le challenge peut être effectué **en une seule séance** ou **en plusieurs séances** (fractionnable), à condition que tous les 100 plombs soient tirés **durant la même saison**.
- Lors de tirs fractionnés, l'ordre croissant du numéro de la cible doit être respecté à chaque tir.

6. Comptabilisation et validation du score :

- Chaque cible : score total = somme des 5 impacts.
- Score total du challenge = somme des 20 cibles.
- Le tireur remet au responsable ses 20 cibles avec son nom une fois ses 100 coups tirés dans la boîte prévue.

7. Classement et égalité :

- Classement principal : **score total sur 100 coups**.
- En cas d'égalité, départage par :
 1. Plus grand nombre de 10.
 2. Si encore égal : comparaison des dernières cibles (ex. score des cibles 20, puis 19, etc.).
 3. Si l'égalité subsiste, tir départage (sous contrôle d'un juge).

8. Limites et pénalités :

- Tout tir non validé par un juge ne peut pas être comptabilisé.

- Si les 20 cibles choisies ne sont pas consécutives, la série est invalide et doit être refaite.
- Comportement dangereux ou non-respect des règles de sécurité → invalidation de la séance et sanction selon règlement du club.

9. Sécurité :

- Respect strict des règles de sécurité du stand (armement, pointage, rangement, commandes du responsable).
- Port des protections demandées par le club.
- Aucun tir hors des cibles autorisées.